

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 11 AVRIL 2016 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT JOCELYN FRADETTE.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et madame Annie Aubin, greffière adjointe.

La séance est ouverte à 18 h 45 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

SURVEILLANCE DES STATIONNEMENTS DU CENTRE-VILLE - 188-10-2016
CONTRAT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait adopté la résolution 596-30-2015 afin de renouveler le contrat concernant la surveillance des stationnements du centre-ville d'Alma pour une période d'un an, du 16 décembre 2015 au 15 décembre 2016, avec la firme « Agence S.P. Sécurité » d'Alma, le tout selon l'entente de service déposée en date du 25 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ladite firme a avisé la Ville d'Alma qu'elle cessait ses activités en date du 30 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en matière de surveillance et de contrôle des stationnements au centre-ville sont à combler rapidement, malgré qu'ils sont moindre depuis le retrait des parcomètres en 2010 et ce, incluant maintenant le service de surveillance du stationnement du Collège d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe recommande de confier temporairement ce mandat pour la période du 1^{er} avril au 1^{er} septembre 2016 à la firme « Gardaworld » de Chicoutimi, selon les mêmes conditions que le contrat octroyé en 2015, tel qu'il appert de l'offre de service de la firme « Gardaworld » en date du 30 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut accorder, de gré à gré, tout contrat dont la dépense n'excède pas 25 000 \$;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"de confier le contrat concernant la surveillance des stationnements du centre-ville d'Alma pour une période de cinq mois, du 1^{er} avril au 1^{er} septembre 2016, à la firme « Gardaworld » de Chicoutimi, le tout selon l'entente de service déposée en date du 30 mars 2016, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT – INGÉNIEURIE – ÉVALUATION DES POSTES DE POMPAGE D'ÉGOUT **189-10-2016**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la « Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » (TECQ 2014-2018), la Ville d'Alma doit évaluer l'état de ses postes de pompage d'égout et d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des travaux publics a demandé à la firme Cegertec Worley Parsons, de déposer une offre d'honoraires professionnels pour le mandat relatif à l'évaluation des 12 postes de pompage d'égout situés sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette évaluation est nécessaire pour fixer les priorités d'intervention et obtenir l'aide financière requise du MAMOT par l'intermédiaire des programmes de subvention en vigueur;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme Cegertec Worley Parsons, le mandat pour réaliser une étude afin d'évaluer les 12 postes de pompage d'égout situés sur le territoire municipal, le tout conformément à sa proposition datée du 6 avril 2016, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 17 758,20 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au règlement d'emprunt 251-2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT INGÉNIEURIE – RÉFECTION DE LA RUE SCOTT OUEST – PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET SUPPORT TECHNIQUE **190-10-2016**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma projette de procéder à la réfection de la rue Scott Ouest située entre les avenues Labrecque et du Pont Sud, dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé à la firme « WSP Canada inc. » de déposer une offre d'honoraires professionnels pour réaliser les calculs, les documents d'appel d'offres, ainsi que le support technique pendant la période de soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par la directrice du Service des travaux publics;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme « WSP Canada inc. » le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à sa proposition datée du 7 avril 2016, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 20 000 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires prévues à cette fin au règlement d'emprunt 251-2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT INGÉNIERIE – ACCOMPAGNEMENT POUR DES TRAVAUX D'INGÉNIERIE **191-10-2016**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma a besoin d'un accompagnement pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la réalisation de divers projets dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a demandé à la firme « Cegertec WorleyParsons » de déposer une offre d'honoraires professionnels afin d'accompagner le Service technique pour la période du 12 avril au 15 juin 2016, à savoir :

- Ingénierie de conception;
- Préparation de plans et devis avec les techniciens du Service technique;
- Estimation de travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par la directrice du Service des travaux publics;

il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme « Cegertec WorleyParsons » le mandat ci-haut mentionné, le tout conformément à sa proposition datée du 6 avril 2016, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 20 130 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires prévues à cette fin au règlement d'emprunt 251-2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal étant tous présents, il est unanimement résolu d'ajouter le point suivant à la présente séance extraordinaire.

CHAMPIONNAT ET TOURNOI PROVINCIAL DE BALLON SUR GLACE – 192-10-2016
COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE le Club a tenu, d'une part, du 29 au 31 janvier 2016, au Centre Sportif de Mistook, la 50^e édition du tournoi provincial de ballon sur glace et, d'autre part, du 4 au 6 mars 2016, le Championnat Provincial Sénior Élite Homme et Mixte Élite, au Centre Mario-Tremblay, avec l'implication des joueurs de ballon sur glace catégorie Mineur (U-17 et U-19);

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le comité organisateur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des loisirs;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
 ET RÉSOLU :

"d'accorder une aide financière de 2 500 \$ au comité organisateur de la 50^e édition du tournoi provincial de ballon sur glace, du 29 au 31 janvier 2016 et du Championnat Provincial Sénior Élite Homme et Mixte Élite, du 4 au 6 mars 2016, à titre de commandite pour la présentation de ces événements."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.



 greffier



 maire

193-10-2016